



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 13**

*Date de la convocation :*  
02/11/2023

*Date d'affichage :*  
02/11/2023

**OBJET : Convention  
n°C0339 pour une mission  
d'Assistance à Maîtrise  
d'Ouvrage relative à  
l'opération : étude  
diagnostique assainissement  
collectif**

L'an deux mille vingt-trois  
le neuf novembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,  
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Absents : Madame GUÉRU, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30322 – 18023 BOURGES Cedex, afin que celle-ci réalise l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la Commune concernant une étude diagnostique de l'assainissement collectif (convention n°C0339).

Le montant de la convention liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 3 236.80 € H.T. soit 3 884.16 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de cette étude à l'Agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et autorise le maire à signer la convention associée, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait à Nançay, le 10 novembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 10 novembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :